

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 096

Objet : Opération de pose d'une couvertine en zinc sur les lucarnes en brique et les raccords de rive en tuile sur le bâtiment 6 du quartier Ordener.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est important de procéder à la pose d'une couvertine en zinc sur les lucarnes en brique et les raccords de rive en tuile sur le bâtiment 6 du quartier Ordener.

Considérant que la société UTB a participé à la réhabilitation du bâtiment 6, que de facto elle possède une bonne connaissance des opérations déjà réalisées lors de la réhabilitation réalisée en 2022.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société UTB, dont le siège est situé sise 12 rue Faubourg Saint Jean, 60000 Beauvais, pour un montant de 32 114.00 € HT, soit 38 536.80 € TTC pour la reprise de l'étanchéité des lucarnes et corniches des 48 fenêtres de toit.

ARTICLE 2

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société UTB

Fait à Senlis, le

20 NOV. 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 24 NOV. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 24 NOV. 2025

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

